



# LE RISQUE FEUX DE FORÊT

## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. **La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.**

### Surpris par un départ de feu :

- › Informez les sapeurs pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



### L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

\* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'informations, contactez la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer)